

Mettre en place des infrastructures

Bloc 5 - BP AP

PARCOURS EN FORMATION CONTINUE ET EN APPRENTISSAGE

- *standard formation continue* : 157.5 heures et 105 heures en entreprise
- adapté : en fonction des acquis et des besoins

Code CPF : 13 219
Code RNCP 34 214

- formation certifiante - évaluations des compétences en situations professionnelles au cours de la formation, réalisations professionnelles et entretiens d'évaluations

- tout public satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme
- accessible aux personnes en situation de handicap

- formation est dispensée en présentiel
- interventions de professionnels au centre de formation
- visites (parcs, jardins remarquables, etc.) et de salons professionnels
- cours, autoformation, formation à distance, situations de travail, travaux de groupe...

tarifs accessibles sur notre site internet

entrée sur dossier et entretien individuel

Dans le cadre des travaux d'aménagement paysagers, l'installation d'éléments inertes est le second grand domaine d'intervention technique de l'ouvrier paysagiste chargé de travaux.

Il réalise en autonomie différents chantiers de construction d'infrastructures paysagères, destinées à structurer les espaces. Ces infrastructures peuvent être réalisées avec des matériaux variés, naturels ou préfabriqués

Diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.





CAPACITÉS VISÉES*

Les modules de formation permettent d'acquérir les compétences suivantes :



METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES VERTICALES

Réaliser des murets, des clôtures et des escaliers en passant par la phase préparatoire aux chantiers de constructions paysagères (fond de forme). Savoir utiliser le vocabulaire technique et favoriser la petite faune locale avec la biodiversité des murets.

METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES HORIZONTALES DANS UN SOUCI DE DURABILITÉ

Mettre en oeuvre la pose revêtements en réalisant les travaux préparatoires aux chantiers de revêtement, la topographie (niveaux, planéité, verticalité) en adoptant les techniques de pavage, dallage, platelage, stabilisé et piquetage horizontal et vertical.

**Parcours individualisé, vous pouvez choisir de suivre un ou plusieurs modules*

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Prenez contact pour étudier vos droits.

- **Demandeur·euse d'emploi** : allocation Pôle Emploi
- **Salarié.e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation, dispositif Pro-A et autres dispositifs ...
- **Travailleur·euse indépendant·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation ou autres dispositifs...

ÉTAPES POUR CANDIDATER

1. **Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
2. **Être admissible** au regard des conditions d'admission au diplôme et notamment :
Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP /BEP) ou avoir réalisé une classe de seconde
OU avoir une expérience de 1 an dans le secteur professionnel ou 3 ans dans tout autre secteur

Pour définir votre parcours de formation nous vous proposerons un positionnement.

